



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATION PRESSE

Nouméa, le 18 mars 2022

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 18 MARS 2022 DU COMITÉ OPÉRATIONNEL TERRITORIAL ANTI-FRAUDE (COTAF) POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Présentation du COTAF**

Le COTAF de Nouvelle-Calédonie, a été créé le 7 novembre 2019 pour lutter contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal. Il est placé sous la coprésidence du haut-commissaire de la République, du procureur de la République et du Président du gouvernement.

- Ses objectifs stratégiques sont : la détection des fraudes sanctionnées par des amendes, la réponse concertée des services, l'amélioration des contacts entre services et l'organisation d'opérations conjointes.

- Les services concourant aux opérations sont le haut-commissariat, la DTPN, le COMGEND, la DFIP, la direction régionale des douanes, la CAFAT et différentes directions du gouvernement (DAE, DTE, DSF). Chacun de ces services a désigné un référent au sein du COTAF. D'autres services peuvent être invités selon la nature des opérations de contrôle (DITTT, CNAPS, DAVAR, DRS ...) conduites.

- **Fonctionnement du COTAF**

Le Comité plénier se réunit aussi souvent que nécessaire. Il est composé des 3 coprésidents et des représentants des services cités ci-dessus.

Le comité se réunit également **en formation restreinte** sous la présidence du Procureur de la République chaque fois que la mise en œuvre d'une action judiciaire l'exige et en vue de préparer les futures opérations conjointes. Trois réunions opérationnelles se sont tenues en 2021.

Un secrétariat permanent du COTAF prépare les réunions du Comité et apporte son concours technique à l'organisation des échanges entre services et des opérations de contrôle. Ce rôle est tenu par le référent fraude du haut-commissariat

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex

Tel : (+687) 26 64 22 – (+687) 77 71 93
Mail : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

- **Le comité plénier du 18 mars – ordre du jour de la séance**

- ✓ Bilan des opérations COTAF

nombre opérations terrain	COTAF Nouvelle-Calédonie	nombre de personnes contrôlées	nombre d'établ contrôlés	CAFAT et DTE cotisations, amendes et contributions cfp	nbre infractions relevées terrain	en euros
2	total 2019	318	87	8 026 403	46	67 261
7	total 2020	470	275	15 452 922	113	129 495
5	total 2021	517	81	26 292 511	141	220 331
14	Total	1 305	443	49 771 836	300	417 088

→ **Pour mémoire, en 2019-2020**, 9 opérations COTAF ont été menées, impliquant le contrôle de 788 personnes et 362 établissements. Les 159 infractions relevées ont donné lieu à 23 millions XPF de redressement de cotisations et de pénalités sur DPAE (déclaration préalable à l'embauche) par la CAFAT.

→ **En 2021**, les 5 opérations décrites ci-dessous ont été conduites et trois autres prévues en fin 2021 ont été reportées en raison du contexte sanitaire :

- opération du 02/03/2021 portant sur le **secteur des nakamals et bingos à Dumbéa, Plum et Mont-Dore**. Service instructeur : gendarmerie.

- opération du 03/06/2021 portant sur le **BTP et les commerces d'alimentation sur l'île des Pins**. Service instructeur : gendarmerie.

- opération du 11/06/2021 portant sur les **restaurants, bars, établissements de nuit à Nouméa sud** (Anse Vata, baie des Citrons, Côte blanche). Service instructeur : DTPN.

- opération du 06/08/2021 portant sur les **établissements de nuit à Nouméa sud** (baie des Citrons). Service instructeur : DTPN.

- opération du 17/08/2021 portant sur les **nakamals au Mont-Dore**. Service instructeur : gendarmerie.

517 personnes et 81 établissements ont été contrôlés et 141 infractions relevées. Le montant total des pénalités pour défaut de DPAE (déclaration préalable à l'embauche), des cotisations et contributions régularisées au 31/12/2021 et autres pénalités appliquées est supérieur à **26 millions de XPF**.

BILAN DES OPERATIONS COTAF EN NOUVELLE-CALEDONIE 2021										MAJ le 07/02/2022
										au 31/12/2021
année	nbre operation	date de l'opération	service organisateur	secteur d'intervention	lieu	service intervenant	nombre de personnes contrôlées	nombre d'établissements contrôlés	Valorisation financière : pénalités DPAE à recouvrer + cotisations et contributions régularisées en frf	nbre infractions relevées terrain
2021	1	02/03/2021	Gendarmerie	nakamals , bingos	Nouméa, Dumbéa, Mont Dore	PAF, CAFAT, DTE	27	15	8 244 511	39
2021	1	03/06/2021	Gendarmerie	BTP et commerces d'alimentation	Ile des Pins	PAF, CAFAT, DTE, SIVAP, HCR	58	12	3 529 222	13
2021	1	11/06/2021	PAF	Etablissements de restauration, bars, de nuit	Nouméa baies du sud	DITTT, PM, DAE, DTE, CAFAT, DRS, DTPN, HCR	226	33	9 378 588	49
2021	1	06/08/2021	DTPN	Etablissements de nuit	Nouméa Baie Citrons MV, Vertigo Bohème	GIR, CAFAT, DTE, PM, cynophile Douanes	123	5	3 335 308	24
2021	1	17/08/2021	Gendarmerie	Nakamals	Mont-Dore	GIR, CAFAT, DTE, PM, cynophile GN	83	16	1 804 882	16
total 2021	5					total 2021	517	81	26 292 511	141

PRIORITES ET PLAN D' ACTIONS POUR 2022

- L'application de la réglementation sur les paiements en espèce et la lutte contre les chèques cassés.
- **L'extension géographique** des contrôles COTAF sur l'ensemble du territoire.
- **La lutte contre le travail illégal**, en ciblant les secteurs prioritaires tels que BTP, hôtellerie, restauration, services aux entreprises, agriculture, transport routier...
- **L'amélioration de l'échange des informations** entre les services pour une plus grande efficacité des poursuites.